



## Quand la FNSEA et le réseau s'en occupent, les résultats sont là

Illustrations!

### Une PAC au service des paysans

- ⇒ **PAC 2014 – 2020** : maintien du budget pour la période, convergence soutenable, aides couplées, revalorisation des ICHN, et aide au maintien de l'agriculture biologique complétée.
- ⇒ **ATR** : mise en place une procédure d' « apport de trésorerie remboursable » permettant aux agriculteurs de bénéficier des aides indépendamment des retards pris par l'administration dans l'instruction de leur dossier.
- ⇒ **Contrôle conditionnalité** : dans la démarche de simplification des contrôles, mise en place d'un système d'avertissement en cas d'anomalie mineure mais aussi élaboration d'une charte des contrôles.
- ⇒ **Echange de parcelles et transferts de droits entre fermiers** : possibilité de transfert de DPB en cas d'échange de parcelles.

### Réduire les charges

- ⇒ **Ecotaxe** : report sine die par le gouvernement.
- ⇒ **GNR** : le remboursement forfaitaire dont bénéficient les agriculteurs est pérennisé jusqu'en 2016 et n'a donc plus à être sollicité chaque année en loi de finances.
- ⇒ **Apprentissage, travaux dangereux** : simplification de dérogation aux travaux dangereux et en hauteur pour les jeunes de moins de 18 ans en formation professionnelle.
- ⇒ **Coût du travail** : pérennisation du dispositif occasionnel. Mise en place du CICE, aide fiscale accordée lors du paiement de l'impôt mais assise sur les rémunérations des salariés. L'exonération de cotisation d'allocation familiale doit être poursuivie.
- ⇒ **Suppression de l'assiette minimum** : tous les agriculteurs dont le revenu annuel est inférieur à 4 184 € sont redevables d'une cotisation minimale d'assurance maladie. Cette cotisation passera de 833€ à 453 € pour l'année 2015 et sera remplacée par une cotisation d'un montant d'une centaine d'euros à compter de 2016. Soit au total près de 700 € euros d'économie annuelle pour les exploitants qui connaissent des difficultés.

## *Plus de bon sens en matière d'environnement*

- ⇒ **Cours d'eau** : obtention d'une définition des cours d'eau, fondée sur trois critères cumulatifs, alimentation par une source et existence d'un lit naturel à l'origine et débit suffisant une majeure partie de l'année, pour faire une cartographie.
- ⇒ **200 m** : abandon du projet d'interdiction de traiter à proximité de tout lieu habité. Protection des lieux accueillant des personnes sensibles possible notamment par des systèmes anti-dérive.
- ⇒ **Phyosanitaires** : renvoi des décisions de retrait de substances actives au niveau européen, permettant de limiter les distorsions de concurrence avec les producteurs des autres pays européens.
- ⇒ **SDAGE** : là où une mobilisation conjointe des Chambres d'agriculture et du Syndicalisme majoritaire a été organisée, des réécritures dans les dernières lignes droites permettent de préserver l'élevage et l'irrigation (cas notamment en Loire-Bretagne et en Adour-Garonne).
- ⇒ **Directives Nitrates** : abandon des interdictions d'épandage sur les sols en forte pente, maintien du stockage au champ et remise en cause de zones vulnérables 2012.
- ⇒ **Allègement et simplification des études d'impact** : diminution des délais d'instruction des dossiers ICPE par l'administration entre 2006 et 2014. Relèvement des seuils pour les élevages ICPE.
- ⇒ **Prédateurs** : augmentation du plafond des prélèvements à 36 loups ; 31 loups abattus au 15 décembre.

## *Face aux crises, apporter des solutions de court terme*

- ⇒ **Revalorisation des prix grâce aux actions syndicales** : réunis en tables rondes cet été sous l'égide du ministère, les parties prenantes ont pris des engagements de revalorisations des prix. Ce répit indispensable pour des exploitations au bord du gouffre n'a pourtant pas tenu dans la durée.
- ⇒ **Plan de Soutien Elevage** : au soir du 3 septembre, une série de mesure d'urgence est annoncée par le Premier Ministre. Ces mesures viennent en complément du Plan de Soutien à l'Elevage obtenu par la FNSEA et JA fin juillet.
- ⇒ **FCO** : définition d'une seule zone réglementée où les animaux peuvent circuler. Concernant l'indemnisation des éleveurs, engagement du Ministre, auprès du FMSE, pour prendre en charge les coûts de blocage et les pertes dues à la mortalité et à la morbidité de la zone réglementée. La vaccination concerne en priorité les animaux destinés au marché extérieur, les animaux des exploitations placées sous APDI (foyer) et les animaux reproducteurs détenus dans des centres et stations. Ouverture de marchés extérieurs suite aux négociations bilatérales.

## *Agir sur les prix*

### ⇒ **Relation commerciale - GMS**

- ✓ **Augmentation des sanctions contre la GMS** : renforcement des sanctions grâce à la création du pouvoir d'injonction de la DGCCRF et la création de l'amende administrative permettant une plus grande efficacité de son action.
- ✓ **Encadrement des promotions** : encadrement des périodes de promotion pour la viande porcine.
- ✓ **Recours collectifs des OP contre les entreprises en cas de non-respect des contrats** : une OP peut désormais agir en justice au nom et pour le compte de ses adhérents pour faire appliquer les contrats

### ⇒ **Mise en avant des produits français :**

- ✓ **RHF** : mobilisation de l'Etat et des collectivités pour favoriser l'approvisionnement local en restauration collective. Les actions terrain dans les cantines et auprès des acheteurs publics, relayées par des reprises médiatiques positives, ont permis une prise de conscience des gestionnaires de cantine comme des élus locaux
- ✓ **Edition d'un guide** visant à préciser les règles permettant d'orienter l'approvisionnement de la restauration collective publique.
- ✓ **Généralisation Logos Origine France** : démarches interprofessionnelles « Viandes de France » qui permettent de pallier le déficit de réglementation au niveau européen.
- ✓ **Etiquetage de l'origine des viandes non transformés au niveau européen** : adoption d'une résolution du Parlement européen pour l'étiquetage de l'origine de la viande utilisée sous forme d'ingrédient. La Commission Européenne reste trop frileuse.
- ✓ **Modification de la loi Evin sur la publicité sur les vins** : clarification de la loi Evin : la distinction entre information et publicité sur le vin ;

## *Mieux faire face aux aléas et investir*

- ⇒ **Déduction pour aléas** : assouplissement de la mesure, notamment autour des conditions d'utilisations et la multiplication des plafonds annuels
- ⇒ **Dispositifs assurance** : assurance socle permettant de faire face au coup dur et subventionné au taux maximal de 65 %, d'un niveau complémentaire (subventionné au taux maximal de 45 %) et d'un 3e niveau de garanties complémentaires non subventionnable.
- ⇒ **FMSE** : le fonds couvre mois après mois un nombre croissant de secteurs de production. Plus de 1 000 agriculteurs ont été indemnisés en 2015. En cette fin d'année 2015, c'est la prise en charge des pertes des éleveurs touchés par le FCO qui mobilise particulièrement le FMSE et sa section Ruminants. Un programme d'indemnisation qui continuera en 2016.
- ⇒ **Amortissement accéléré pour les investissements dans les bâtiments d'élevage**

## *Une fiscalité plus juste*

- ⇒ **Forfait** : le régime du forfait agricole est désormais remplacé par un régime de « micro-bénéficiaires agricoles » ou « micro-BA »
- ⇒ **Transparence pour les GAEC** : la Transparence intégrale des GAEC est étendue jusqu'à quatre associés au crédit d'impôt congés et pour le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique.